

Maroc : L'évolution dans la stabilité

La réforme constitutionnelle lancée par le discours du roi Mohammed VI, le mars 2011, et conclue, après une large consultation, par le référendum du 1er juillet, n'est pas conjoncturelle. Elle n'a pas pour objet d'être dans l'air du temps, de coller artificiellement à un quelconque « printemps arabe » dont on sait bien que c'est davantage un slogan médiatique qu'une réalité indiscutable.

À vrai dire, cette réforme constitue un choix stratégique propre à une vieille nation qui a ses propres réalités sociales, économiques et politiques. Il faut rappeler que la dynamique de réforme a été initiée depuis les années 1990, plus particulièrement depuis 1999, date de l'accession au trône du roi Mohammed VI qui a véritablement enclenché une dynamique réformatrice globale marquée par de nombreuses initiatives (Code de la famille, Instance équité et réconciliation, Initiative nationale pour le développement humain, réforme du champ religieux, régionalisation, installation du Conseil économique et social, etc.)

L'objectif général est clair, il vise, d'une part, au renforcement du lien social et du pacte fondamental sur lequel repose la nation, et, d'autre part, au parachèvement de l'État de droit moderne.

Ainsi, la réforme consiste d'abord dans la mise en place d'une décentralisation avancée et une véritable démocratie locale. Elle comporte un deuxième point majeur : la constitutionnalisation des droits et libertés publiques. Enfin, le troisième chantier porte sur le rééquilibrage, ou plutôt l'harmonisation et la répartition des responsabilités avec un roi arbitre, un gouvernement doté de pouvoirs renforcés et un parlement légiférant et une justice indépendante.

Au total, c'est une évolution significative dans le sens d'un approfondissement démocratique dans le cadre de la spécificité marocaine. L'évolution constitutionnelle prend en considération les grandes constantes de la nation marocaine.

- La sauvegarde de l'Islam orthodoxe, de rite malikite modéré, dont le Souverain et Commandeur des croyants est le meilleur garant face à toutes les déviations extrémistes;
- La préservation de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale de Tanger à la frontière mauritanienne;
- Le rôle spécifique du Maroc comme espace de transmission avec le sud du Sahara, l'Afrique noire, et comme pivot nécessaire entre le monde européen et l'Afrique subsaharienne;
- L'unité nationale et la continuité historique qui sont précisément incarnées par une monarchie historique, moderne, sociale et constitutionnelle.

En fin de compte, telle est bien l'exception marocaine : l'évolution dans la tranquillité, c'est-à-dire la construction d'un modèle spécifique de monarchie démocratique en concomitance avec le développement humain durable. Peut-être, à terme, un exemple pour les autres pays d'une région en proie aux crises, à la violence et aux aventures les plus périlleuses.

Charles Saint-Prot

COLLOQUE

Observatoire d'Études Géopolitiques de Paris

Centre Maurice Hauriou pour l'étude du droit public de la Faculté de droit de l'université Paris Descartes

Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement (REMALD)

LE 30 JUIN 2011

À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Amphithéâtre Parodi
2, avenue de l'Observatoire 75006 Paris

*Le Maroc :
une monarchie constitutionnelle
Lectures croisées du projet de nouvelle constitution*



Colloque à l'École Nationale d'Administration (ENA)

Le Maroc :
Une monarchie constitutionnelle
Les enjeux d'une réforme

LE 30 JUIN 2011
À partir de 14 h
à l'amphithéâtre Parodi
2, avenue de l'Observatoire
75006 Paris

Inscription obligatoire par courriel :
etudesgeo@yahoo.com
Prévoir : nom, prénom, adresse, adresse
Accueil dans la limite des places disponibles
Tel. : 01 77 72 04 25 / 06 43 83 05 42

REMALD PARIS DESCARTES OEG Observatoire d'Études Géopolitiques

PROGRAMME du colloque du 30 juin à l'ENA (Paris)

- ➔ 13h 45 - 14h **Accueil et inscription des participants**
- ➔ 14h précises **Séance d'ouverture**
M. Thierry RAMBAUD, directeur des études à l'ENA
M. Mohamed BENYAHYA, Professeur à l'Université Mohammed V Souissi Rabat et Co-directeur de la REMALD
M. Michel DEGOFFE, Professeur à la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes, co-directeur du centre Maurice Hauriou pour l'étude du droit public
M. Charles SAINT-PROT, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques de Paris
- ➔ 14h30 - 16h15 **Communications**
Modérateur : M. Michel DEGOFFE, Professeur à la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes, co-directeur du centre Maurice Hauriou pour l'étude du droit public
- **Continuité nationale et évolution constitutionnelle**
M. Charles SAINT-PROT, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques
 - **L'évolution constitutionnelle au Maroc de Mohammed V à Mohammed VI**
M. Michel ROUSSET, Professeur émérite et président honoraire de l'Université des sciences sociales de Grenoble
 - **La place du Roi dans la vie institutionnelle marocaine**
M. Christophe BOUTIN, professeur de Droit à l'université de Caen, Directeur du Centre d'études sur la théorie et la régulation de l'Etat
 - **Le projet de la nouvelle Constitution marocaine et les nouveaux équilibres des pouvoirs**
M. Abdallah HARSI, Professeur à la Faculté de Droit de Fès.
 - **La Monarchie démocratique**
M. Frédéric ROUVILLOIS, Professeur à la faculté de Droit de l'Université Paris Descartes
- ➔ 16h15 - 16h30 **Pause-café**
- ➔ 16h30 - 18h **Communications.** Modérateur : M. Michel DEGOFFE.
- **Le développement des droits et libertés**
M. Thierry RAMBAUD, professeur à la Faculté de droit, de science politique et de gestion de l'Université de Strasbourg, directeur des études à l'École nationale d'administration.
 - **Le juge constitutionnel, gardien des droits fondamentaux**
• Mme Nadia BERNOUSSI, Professeur à l'École nationale d'administration de Rabat et membre de la Commission consultative de la révision de la Constitution
 - **Le Parlement dans le projet de la nouvelle Constitution du Royaume**
M. Najib BA MOHAMMED - Professeur à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès et membre de la Commission consultative de la révision de la Constitution
 - **Le pouvoir judiciaire dans le projet de Constitution révisée**
M. Mohamed BENYAHYA, Professeur à l'Université Mohammed V Souissi Rabat et Co-directeur de la REMALD
 - **Collectivités territoriales et projet de Constitution révisée**
M. Ahmed BOUACHIK, Professeur à l'Université Mohammed V Souissi Rabat et Co-Directeur de la REMALD
- ➔ 18h - 18h30 **Débat**

Une monarchie constitutionnelle et démocratique

Le projet de constitution présentée le 17 juin 2011, à la suite des travaux de la commission instituée par le Roi, est le fruit de la volonté d'un Souverain qui, depuis le début de son règne, met en œuvre des réformes institutionnelles majeures. Elle parachève en cela les chantiers déjà ouverts. Dans le domaine des droits individuels, c'est la constitutionnalisation de nouveaux droits, ou leur présentation plus explicite, concrétisant l'existence d'un État de droit. Corrélativement, le nouveau texte affirme une plus grande indépendance du pouvoir judiciaire. Dans le domaine de la culture, c'est la reconnaissance de toutes les composantes culturelles et linguistiques du Maroc, en particulier la langue amazighe. Dans le domaine des rapports entre pouvoir central et pouvoirs locaux enfin, il s'agit de garantir dans le texte suprême cette décentralisation avancée qui sera mise en œuvre dans les prochaines années.

Mais la révision constitutionnelle dont l'adoption est proposée le 1er juillet aux Marocains par referendum va plus loin. Elle pose en effet les bases d'un nouvel équilibre institutionnel. Elle le fait par la place plus importante accordée à l'ancien « premier ministre », devenu « chef de gouvernement », dont les pouvoirs de direction de l'exécutif sont revus pour en faire le chef de l'équipe ministérielle. Elle rend plus nécessaire encore la collaboration entre pouvoirs exécutif et législatif en renforçant les pouvoirs du Parlement, ce qui se traduit notamment par l'extension du domaine de la loi.

Elle affirme enfin des droits de l'opposition, un instrument nécessaire au bon fonctionnement d'un régime démocratique dans lequel il importe que les textes de lois soient véritablement débattus par les représentants et que tous puissent disposer des moyens nécessaires pour formuler leurs propositions.

Une constitution, c'est bien sûr un texte, mais c'est aussi une pratique et un esprit. Il appartiendra à la cour constitutionnelle, qui pourra exercer un contrôle non seulement a priori des textes de loi avant leur promulgation, mais aussi un contrôle a posteriori, d'en garantir le respect. À elle donc de vérifier que l'idée de droit qui est à l'œuvre dans ce nouveau pacte est respectée.

Dans ce cadre, le souverain continue enfin de jouer un rôle majeur. Par les pouvoirs qui lui sont conférés dans le texte, du droit de demander une seconde lecture des projets de loi à celui de dissoudre les chambres pour renvoyer les représentants devant les citoyens, le souverain marocain est clairement défini comme étant l'arbitre essentiel du nouveau jeu institutionnel. Sa légitimité, à la fois comme Amir Al Mouminine et comme Représentant suprême de l'État, puisque ces deux facettes font maintenant l'objet d'articles différents (articles 41 et 42, regroupant plus a ou moins les dispositions de l'ancien article 19), lui permet de jouer, comme l'indique le texte, un rôle de garant. Le Roi est donc le garant du bon fonctionnement de cette « monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale », comme de l'intégrité territoriale du Maroc, apparaissant comme le dernier recours en cas de circonstances exceptionnelles.

La révision établit donc les bases de nouveaux rapports institutionnels et de nouvelles garanties pour les citoyens, sans rien renier des spécificités du Maroc mais en les assumant pleinement.

Christophe Boutin
Professeur de droit public à l'Université de Caen

ACTIVITÉS DE L'OEG

Rabat: Colloque à l'ENA, le 23 juin



Le 22 juin, l'Observatoire d'études géopolitiques a co-organisé avec la Revue marocaine d'administration locale et de Développement (REMALD), dirigées par les professeurs Benyahya et Bouachik, une journée d'étude à l'École nationale d'administration de Rabat, sur le thème « Le projet de la nouvelle Constitution marocaine : lectures croisées ». Les professeurs Charles Saint-Prot, Christophe Boutin, Frédéric Rouvillois et Florence Jean ont présenté des communications sur l'évolution institutionnelle, la place du Roi dans la vie institutionnelle, monarchie et démocratie et la condition de la femme dans la nouvelle constitution.

Strasbourg

Zeina el Tibi, présidente déléguée de l'OEG, a présenté une communication sur le thème « Internet et les révoltes arabes » lors de la 6^e Université d'été de la démocratie organisée par le Conseil de l'Europe au Palais de l'Europe à Strasbourg, du 27 au 29 juin 2011.

Marrakech

Charles Saint-Prot, directeur de l'OEG, présente une communication sur le thème lors de la conférence internationale organisée à Marrakech, les 13 au 13 juillet, par la fédération africaine des études stratégiques sur le thème « l'impact des changements dans le monde arabe sur la sécurité en Méditerranée ».

Marseille

Zeina el Tibi intervient, le 14 octobre, sur le thème « Droits de l'Homme: où en est-on du droit d'ingérence? » aux **Rencontres capitales 2011** organisées à Marseille dans la perspective de Marseille Capitale Européenne de la Culture.

Parution

Parution en septembre chez CNRS éditions: *L'Islam et l'effort d'adaptation au monde contemporain: l'impératif de l'ijtihad*, sous la direction de Charles Saint-Prot, actes du colloque organisé par l'Observatoire d'études géopolitiques et l'ISESCO, le 10 avril 2009 au siège de l'Unesco à Paris.

À LIRE

Henri Védie

Maroc. L'épreuve des faits et des réalisations
Éditions Eska, 2009.

Jean-Yves de Cara, Frédéric Rouvillois, Charles Saint-Prot
Le Maroc en marche
CNRS, éditions, 2009.

Charles Saint-Prot, Ahmed Bouachik, Frédéric Rouvillois,
Vers un modèle marocain de régionalisation
Paris-Rabat, CNRS éditions et Remald, 2010.

Frédéric Rouvillois
Droit constitutionnel
Fondements et pratiques
Flammarion, champ université, 3^e édit., 2011



À PARAÎTRE À LA RENTRÉE AUX ÉDITIONS DU ROCHER

Charles Saint-Prot

Mohammed V ou la monarchie populaire



À l'occasion du 50^e anniversaire de la mort du roi Mohammed V du Maroc (1961), voici le premier ouvrage en français sur un personnage de premier plan de l'histoire du XX^e siècle. Cet ouvrage est à la fois une réflexion sur les lois de la politique du Maroc et un document historique retraçant l'action du Compagnon de la Libération, du souverain qui protégea ses concitoyens juifs, du « Roi libérateur », du monarque éclairé et réformateur qui a fait passer le Maroc dans le monde moderne.

Tout en décrivant la personnalité romanesque du dernier sultan de l'empire chérifien et du premier roi du Maroc contemporain, le livre expose comment Mohammed V a initié les principales réformes de modernisation poursuivies par ses successeurs. Il a consolidé les bases d'une monarchie réformée et populaire ouvrant la voie aux évolutions qui ont lieu aujourd'hui.



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique. Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à Paris, un bureau à Beyrouth pour le Proche-Orient et des correspondants sur les cinq continents.

Directeur : Charles Saint-Prot

Présidente déléguée : Zeina el Tibi

Conseil scientifique :

Professeur Christophe Boutin
professeur à la Faculté de droit de Caen

Professeur Jean-Yves de Cara
professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Doyen Michel de Guillenchmidt
professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Dr François-Bernard Huyghe
*docteur en science politique (hdr),
enseignant à l'École de guerre économique*

Professeur Edmond Jouve
professeur émérite des Universités

Professeur Pierre Pascallon
*professeur agrégé des Universités
à l'université de Clermont-Ferrand*

Doyen Jean-François Poli
Université de Corse

Professeur Frédéric Rouvillois
*Professeur agrégé de droit public,
à la Faculté de droit Paris Descartes*

Professeur Henri Védie
économiste, Groupe HEC

Siège de l'OEG

14 avenue d'Eylau - 75016 Paris

T. +33 (0)1 77 72 64 27 et 28

F. : +33 (0)1 77 72 64 29

etudesgeo@yahoo.com

www.etudes-geopolitiques.com

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h

Bulletin de l'OEG

Directrice de la publication : Zeina el Tibi

ISSN : 2106-5187